



AFOBAT

AFOBAT NORD PAS DE CALAIS

PLAN DE DÉVELOPPEMENT

2006 – 2010



CCCA-BTP

Ce qu'est l'AFOBAT NORD PAS DE CALAIS

L'AFOBAT est un organisme de formation par alternance dans le domaine du bâtiment.

C'est une association sans but lucratif gérée paritairement.

Elle exerce son activité dans le Nord-Pas-de-Calais au sein de trois Centres de Formation d'Apprentis pour le Bâtiment et les Travaux Publics (CFA-BTP) à Hesdigneul, Marly et Roubaix.

- Elle recherche, par des partenariats, la meilleure efficacité dans ses actions.
- L'AFOBAT est sous convention avec le Conseil Régional Nord Pas de Calais et est membre du réseau du Comité Central de Coordination de l'Apprentissage du Bâtiment et des Travaux Publics (CCCA-BTP)

Les objectifs stratégiques de l'AFOBAT NORD PAS DE CALAIS pour la période 2006 - 2010 sont :

- développer un système de formation initiale et professionnelle par alternance dans les métiers du Bâtiment dans le Nord Pas de Calais, certifié ISO 9001.
- amener les apprentis et les stagiaires à une qualification professionnelle diplômante, en vue d'un emploi dans le Bâtiment ou les Travaux Publics (BTP)
- adapter en permanence son offre de formation aux besoins des entreprises et des commanditaires, des apprentis et des stagiaires
- participer au maillage géographique des formations BTP en apprentissage dans la région Nord-Pas-de-Calais
- développer les échanges européens

Contexte

Le plan de développement 2006 - 2010 de l'AFOBAT NORD PAS DE CALAIS s'inscrit dans le contexte des textes suivants :

- le volet « apprentissage » de la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier 2005
- la loi sur la formation tout au long de la vie, issue de l'accord interprofessionnel du 4 mai 2004
- la politique « apprentissage » du Conseil Régional Nord Pas de Calais telle qu'elle a été définie en 1999 par Madame Martine FILLEUL, vice-présidente du Conseil Régional chargée de l'apprentissage et de l'Europe.
- la politique « apprentissage » de la branche BTP telle qu'elle a été définie par l'accord du 13 juillet 2004, basé sur les six axes de progrès du Comité Central de Coordination de l'Apprentissage BTP (CCCA-BTP), et celui du 8 février 2005 améliorant le statut de l'apprenti.
- La 11ème Convention Générale de Coopération entre l'Éducation Nationale et le CCCA-BTP ainsi que sa déclinaison régionale.
- l'accord cadre entre le ministère de la Cohésion Sociale et la branche BTP pour le développement de l'apprentissage dans le BTP du 8 février 2005
- le 4ème plan de développement du CCCA-BTP
- les orientations définies dans la Convention Régionale d'Objectifs et de Moyens "CROM-BTP Nord Pas de Calais"

Le plan de développement 2006 - 2010 s'inscrit également dans le contexte de la Démarche Qualité de l'AFOBAT NORD PAS DE CALAIS, certifiée ISO 9001 depuis 2002.

L'offre de formation

L'AFOBAT NORD PAS DE CALAIS met en œuvre deux voies de formation dans les métiers du Bâtiment :

L'apprentissage

L'apprentissage BTP est :

- *un dispositif de formation initiale par alternance*
- *sous contrat de travail*
- *dont la vocation première est l'obtention d'une qualification professionnelle*
- *sanctionnée par un diplôme*
- *en vue d'une insertion durable et directe dans un emploi du BTP.*

Les objectifs que se donne l'AFOBAT en matière d'apprentissage sont les suivants :

- *assurer l'égalité des chances à l'entrée au CFA*
- *assurer à l'apprenti, en liaison permanente avec son maître d'apprentissage et son entreprise, une formation de qualité débouchant sur un diplôme*
- *aider les apprentis à réussir leur insertion professionnelle permettant ainsi aux entreprises du BTP de recruter des compagnons qualifiés.*

la Formation Professionnelle Continue

propose des offres de formation

- aux organismes publics comme le Conseil Régional ou les Assedic pour la formation ou la reconversion de personnes en recherche d'emploi
- aux entreprises pour la formation de leurs salariés dans le contexte de la loi sur la Formation Professionnelle Continue
- aux personnes individuelles dans le cadre du Congé Individuel de Formation (CIF) ou du Droit Individuel à la Formation (DIF)

L'AFOBAT est habilitée à répondre aux appels d'offres du Conseil Régional et des Assedic et à préparer à la délivrance de certains titres professionnels.

Elle est sous contrat avec la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) pour développer la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) dans le secteur du bâtiment.

L'adaptation des offres de formation aux besoins des entreprises, tels qu'ils sont exprimés par les branches professionnelles et validés par la Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation (CPREF), fait l'objet d'une vigilance permanente de l'AFOBAT.

Développement

Par « *développement* » on entend la mise en œuvre stratégique d'objectifs et d'actions, qui s'ajoutent aux actions actuellement menées au sein de l'AFOBAT, et qui visent à mieux prendre en compte, au cours de la période 2006-2010, notamment les besoins suivants :

▪ développement quantitatif

- les jeunes sont très nombreux à la recherche d'un emploi pérenne
- les entreprises recherchent une main d'œuvre qualifiée et des repreneurs
- la branche BTP est confrontée au besoin de renouvellement des dirigeants d'entreprise et de l'encadrement
- renforcer la mixité et la diversité des origines

▪ développement qualitatif

- le parcours de formation des jeunes doit être personnalisé pour être pleinement efficace
- la pédagogie mise en œuvre doit impliquer pleinement le maître d'apprentissage
- la politique qualité de l'AFOBAT doit s'adapter aux besoins nouveaux définis par la Profession et par la réglementation
- la qualité de vie au sein des CFA est un élément important de la qualité de la formation
- l'image du BTP doit être valorisée au travers des formations

▪ équilibre financier

- la structure financière de l'Afobat doit garantir la pérennité de l'Association.
- les activités de formation professionnelle continue de l'AFOBAT doivent assurer une part du financement de l'apprentissage.

1 Développement quantitatif

1.1 Apprentissage

L'Etat entend développer considérablement l'apprentissage

- passer de 350.000 à 500.000 apprentis en cinq ans au niveau national
- permettre un accès à l'apprentissage dès 15 ans

le Conseil Régional, dans le cadre du Contrat Régional d'Objectifs et de Moyens (CROM), souhaite rapprocher les lieux de formation en apprentissage des zones d'habitation des jeunes.

L'AFOBAT NORD PAS DE CALAIS entend s'inscrire dans ces politiques, avec les objectifs suivants :

Objectif : accueillir 3000 apprentis en 2010

Moyens :

- renforcer le dispositif des sas d'entrée : en 2010, 80% des jeunes entrant en apprentissage au sein de l'AFOBAT seront passés par le sas d'entrée.
- créer un point-conseil BTP dans chaque CFA
- créer des Unités de Formation en Apprentissage (UFA) avec la Chambre des Métiers à Caudry, Lens-Liévin et Dunkerque
- proposer au Conseil Régional de créer des UFA gérées par l'AFOBAT sur les territoires.
- accroître la communication de développement : tripler le budget de communication actuel à 30.000 euros par an dès 2007.
- mieux impliquer le Conseil d'Administration dans la politique de communication.
- développer la capacité d'accueil du CFA d'Hesdigneul, notamment en ce qui concerne le pôle bois
- prévoir l'extension du CFA de Marly en achetant une réserve foncière
- assurer un hébergement aux apprentis du CFA de Roubaix
- se positionner sur le développement en apprentissage de certains métiers "Travaux Publics" dans le Nord Pas de Calais

1.2 Formation Professionnelle Continue

Objectif : générer 2 millions d'euros de CA avec une rentabilité nette de 10%

2006	2007	2008	2009	2010
700.000 €	910.000 €	1.280.000 €	1.700.000 €	2.000.000€

Moyens :

- créer un département de Formation Professionnelle Continue (FPC) au sein de l'AFOBAT. Ce département sera créé au plus tard en 2007.
- bâtir, pour chacun des CFA, une offre de formation par catalogue en entrée-sortie permanente pour la rentrée 2006.
- développer les actions commerciales de la Formation Professionnelle Continue (FPC) pour atteindre un Chiffre d'Affaires de 2.000.000 € en 2010
- se doter d'une démarche qualité pour la FPC. La certification ISO 9001 de cette démarche qualité sera demandée dans le courant de l'année 2006.
- mettre en place un contrôle de gestion spécifique FPC
- assurer la délivrance des titres professionnels par la professionnalisation des formateurs.

2 Développement qualitatif

2.1 Personnaliser les parcours de formation

L'objectif est que chaque apprenti ou stagiaire dispose d'un parcours personnalisé de formation d'ici 2010.

Les actions à mettre en œuvre sont :

- continuer le développement des CRAF : chaque CRAF sera en mesure d'assurer 20.000 heures de formation par an en 2010. Ceci revient à doubler les moyens actuels affectés aux CRAF. Pour une part, ces moyens nouveaux seront issus de redéploiements.
- mener à bien la modularisation des formations : elle devra être effective à la rentrée 2008
- pérenniser et renforcer les AEG : un poste à temps plein par CFA sera affecté aux AEG à la rentrée 2007

2.2 Réduire les ruptures de contrat

L'objectif est de ne pas dépasser un taux de rupture de 10% en 2008.

Les actions à mettre en œuvre sont :

- poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de la démarche qualité
- généraliser les expériences en cours de lutte contre les ruptures.

2.3 Monter en qualification

L'objectif est que les formations au niveau IV (BP) et au niveau III (BTS) représentent 25% du nombre total d'heures de formation à fin 2008, contre 14% en 2005.

Les actions à mettre en œuvre sont :

- développer les CAP connexes et les mentions complémentaires afin :
 - d'assurer la montée en compétence vers le BP
 - ou
 - de favoriser l'intégration dans l'emploi durable
- former spécifiquement les MA d'apprentis BP
- renforcer la communication sur le BP, tant en direction des jeunes que des entreprises
- ouvrir des sections en BTS dans les domaines du bois et du génie climatique à la rentrée 2008

2.4 Renforcer les liens avec les entreprises

Le lien entre l'entreprise et le CFA est consubstantiel à l'apprentissage. Ce lien nécessite d'être encore renforcé avec la généralisation du CCF, effective au sein de l'AFOBAT en septembre 2006, et les nouvelles dispositions réglementaires.

Les objectifs sont :

- Trois rencontres au moins en deux ans avec l'entreprise de l'apprenti dès 2006, dont une rencontre avec le maître d'apprentissage du nouvel apprenti avant fin décembre de l'année d'entrée en formation
- 50% des maîtres d'apprentissage formés en 2010, sous réserve du soutien de la Branche

Les actions à mettre en œuvre sont :

- renforcer les actions de formation de M.A. en liaison avec le Conseil Régional et les organisations professionnelles et consulaires.
- développer les visites en entreprises et les occasions de rencontres (semaine d'intégration, remises de diplômes, par exemple)
- promouvoir la Charte d'Apprentissage en partenariat avec les organisations professionnelles.

2.5 Développer la qualité de vie dans les CFA

L'objectif est d'atteindre 80% de taux de satisfaction des apprentis dans ce domaine en 2007.

Les actions à mettre en œuvre sont :

- Poursuivre le renforcement des points d'écoute
- Utiliser le dispositif PRO-BTP existant et le futur dispositif d'aide du Conseil Régional
- Envisager, après bilan, la généralisation des expériences en cours en ce qui concerne le soutien aux apprentis en dehors du temps de travail.

2.6 Intégrer le développement durable dans nos formations

De plus en plus d'entreprises mettent en place des solutions visant à réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement, à développer des plans qui intègrent la solidarité sociale, tout en assurant une efficacité économique durable. La démarche HQE, par exemple, traduit cette approche dans le secteur du BTP.

Objectifs :

- former nos formateurs aux concepts du développement durable
- intégrer le développement durable dans la formation des apprentis et stagiaires à partir de la rentrée 2008
- certifier ISO 14001 les trois CFA avant fin 2007

Les actions à mettre en œuvre sont :

- en liaison avec le CCCA et d'autres partenaires comme l'OPPBTP : définir un référentiel « formateur » et organiser des actions de formation de formateurs.
- détacher un formateur à mi-temps pour mener ces actions à compter de janvier 2007.
- définir un référentiel « apprenti » et intégrer le développement durable dans la formation des apprentis à compter de la rentrée 2007.
- préparer et demander la certification ISO 14001 des CFA avant juillet 2007

2.7 Favoriser les périodes d'activités professionnelles des formateurs en entreprise

Objectif : mettre en œuvre les périodes d'activités professionnelles en entreprise comme prévu dans le 3ème axe de progrès.

Les actions à mettre en œuvre sont :

- créer un partenariat entre l'AREF, la branche professionnelle, la CPREF, l'ERL-GDA et l'AFOBAT afin de mettre en œuvre, dans le cadre qui sera défini par le CCCA, la mise en œuvre de ces périodes
- initier dans ce contexte, en 2008, les premières périodes d'activité en entreprise.

2.8 Favoriser l'intégration professionnelle

Objectif : s'impliquer davantage dans l'intégration professionnelle des apprentis et des stagiaires

Les actions à mettre en œuvre sont :

- mettre en œuvre un « portefeuille de compétences » permettant aux jeunes de posséder un bilan de leur formation et des compétences acquises. Les apprentis entrant en formation à partir de septembre 2006 devront disposer de ce portefeuille à l'issue de leur formation.

- coopérer avec les Maisons de l'Emploi pour favoriser l'intégration professionnelle des apprentis et des stagiaires
- valoriser les diplômes obtenus par les apprentis et les stagiaires
- favoriser l'accès au Brevet de Maîtrise en partenariat avec les organismes consulaires
- favoriser le développement de l'Association des Anciens Apprentis

2.9 Développer la qualité de la Formation Professionnelle Continue

Objectif : développer et professionnaliser l'offre de formation

Les actions à mettre en œuvre sont :

- Développer le catalogue de formation
- Mettre progressivement en place un système d'entrées/sorties permanentes
- Accroître le nombre de titres professionnels délivrés
- Proposer une offre adaptée aux grandes entreprises dès la rentrée 2007.
- Proposer des formations aux bénéficiaires du DIF et du CIF dès la rentrée 2006

3 Maîtrise de la gestion

3.1 Maîtriser les dépenses

Objectif : maintenir un niveau de dépenses compatible avec nos ressources et notre politique qualité

Les principes à mettre en œuvre sont :

- sur la base du budget 2006, les dépenses évolueront moins vite, à structure constante, que l'inflation dans les années du plan.
- les augmentations de dépense en apprentissage en raison de l'accroissement des effectifs feront l'objet d'un accord préalable de nos financeurs.
- la formation professionnelle continue autofinance ses dépenses.

3.2 Injecter les ressources de la FPC dans l'apprentissage

Objectif : la Formation Professionnelle Continue doit générer un résultat net de 10% du CA. En 2010, cet apport doit s'élever à 200.000 €

Les actions à mettre en œuvre sont :

- certifier ISO 9001 la Formation Continue en 2006
- mettre en place un contrôle de gestion spécifique FPC.
- développer les actions commerciales de la FPC pour atteindre un CA de 2.000.000 € en 2010.

Conclusion

Le présent plan de développement a été adopté par l'Assemblée Générale de l'AFOBAT NORD PAS DE CALAIS le 23 juin 2006.

Le plan de développement sera piloté par le Conseil d'Administration qui en contrôlera périodiquement les réalisations.

Le directeur général de l'AFOBAT est chargé de mener, avec les directions des trois CFA et l'ensemble du personnel, les actions nécessaires à sa réalisation.

Le projet d'établissement et le projet d'éducation de chaque CFA s'appuient sur le plan de développement de l'AFOBAT.

Lexique des sigles et abréviations utilisées

BTP	Bâtiment et Travaux Publics
AREF	Association Régionale paritaire pour le développement de la formation continue dans le BTP
BP	Brevet Professionnel
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CA	Chiffre d'Affaires
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCCA	Comité Central de Coordination de l'Apprentissage
CCF	Contrôle en cours de formation
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CIF	Congé Individuel de Formation
CPREF	Commission Paritaire Régionale de l'Emploi et de la Formation BTP
CROM	Contrat Régional d'Objectifs et de Moyens
DDTEFP	Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
DIF	Droit Individuel à la Formation
ERL	Échelon Régional de Liaison -
FPC	Formation Professionnelle Continue
GDA	Groupement Départemental de l'Apprentissage BTP
ISO	International Standards Organization
MA	Maître d'Apprentissage
PRO-BTP	Organisme de Prévoyance du BTP
UFA	Unité de Formation en Apprentissage
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience